



Mémoire D11-5-6

Ottawa, le 4 février 2021

RÈGLES D'ORIGINE DE L'ACCORD DE LIBRE-ÉCHANGE CANADA-ISRAËL (ALÉCI)

En résumé

Le présent mémorandum a été révisé afin de fournir le lien mis à jour au *Règlement sur les règles d'origine (ALÉCI)*.

Le présent mémorandum fournit un lien stable menant au site Web du ministère de la Justice où se trouve la version officielle du *Règlement sur les règles d'origine (ALÉCI)*, lequel sert à déterminer l'admissibilité des marchandises au traitement tarifaire préférentiel en vertu de l'Accord de libre-échange Canada-Israël (ALÉCI).

Législation

[Règlement sur les règles d'origine \(ALÉCI\)](#)

Lignes directrices et renseignements généraux

Renseignement supplémentaire

Pour plus de renseignements, communiquez avec le [Service d'information sur la frontière](#) de l'ASFC (SIF) :

Appels du Canada et des États-Unis (sans frais) : **1-800-461-9999**

Appels de l'extérieur du Canada et des États-Unis (des frais d'interurbain s'appliquent) :
1-204-983-3550 ou 1-506-636-5064

ATS : **1-866-335-3237**

[Communiquer avec nous en ligne](#) (formulaire web)

[Communiquer avec l'ASFC](#) du site Web de l'ASFC

Références	
Bureau de diffusion	Direction des programmes commerciaux et antidumping
Dossier de l'administration centrale	
Références légales	<u>Règlement sur les règles d'origine (ALÉCI)</u>
Autres références	
Ceci annule le mémorandum D	D11-5-6 le 18 avril 2018